

## Souâd AYADA

Présidente du Conseil supérieur des programmes

110 rue de Grenelle 75357 Paris 07 SP Tél : 01 55 55 17 43

Portable: 07 86 00 95 62

Paris, le 8 mars 2018

## Monsieur le Ministre,

De l'école primaire aux classes terminales des lycées, notre institution scolaire reconnaît une place centrale à l'enseignement des sciences. Dès le cours préparatoire, il s'agit d'introduire les élèves aux démarches scientifiques, à l'observation et à l'expérimentation dans leur forme élémentaire. Tout au long de leurs années d'école, les élèves bénéficient d'un enseignement qui aiguise leur intérêt pour le monde qui les entoure et pour le progrès scientifique. Au collège, ils posent les premiers jalons d'une compréhension et d'une description de la nature, et commencent à percevoir les transformations de celle-ci induites par l'activité humaine.

En 2015, la refonte des programmes de l'enseignement des sciences à l'école et au collège devait assurer la qualité des contenus et garantir à tous les élèves l'acquisition des savoirs fondamentaux. Plus d'un an après leur mise en œuvre, ces programmes demandent des clarifications et des ajustements.

Au cycle 3, l'enseignement de « sciences et technologie » porte sur des thèmes qui relèvent de la physique-chimie, mais aussi des sciences de la vie et de la terre : dans un souci de clarté et de cohérence, il conviendrait de préciser et d'harmoniser le vocabulaire utilisé dans son programme. Au cycle 4, les programmes des enseignements scientifiques en vigueur depuis la rentrée 2016 présentent manifestement plusieurs difficultés. Pour la physique-chimie notamment, la clarification de la terminologie est encore ici nécessaire et devra s'accompagner d'une réflexion renouvelée sur le périmètre des notions étudiées et sur les compétences travaillées. Pour les deux disciplines scientifiques enseignées au collège, il conviendra d'introduire ou de rendre plus explicites des repères annuels de progression.

Le Conseil supérieur des programmes souhaite se saisir de ce travail qu'il juge indispensable pour que l'enseignement des sciences ait sa juste place dans la formation des élèves. Il proposera, d'une part, une relecture des programmes en vigueur en veillant à améliorer leur lisibilité et leur pertinence, tout en mettant l'accent sur les savoirs fondamentaux

constitutifs des sciences. Il indiquera, en outre, les repères annuels de progression pour permettre aux professeurs et aux élèves de mieux s'inscrire dans un cycle.

Le Conseil supérieur des programmes vous transmettra ses propositions de clarification et d'ajustement à la fin du mois de mai.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le ministre, l'expression de mon respectueux dévouement.

Souâd AYADA